

GROUPEMENT SYNDICAL NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Affilié à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

DEMANDE D'ADHÉSION

à adresser à :

G.S.N.S.P.V. - C.F.T.C.

34 rue du Docteur Mellin - B.P. 14

62051 SAINT-LAURENT-BLANGY

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : Code Postal :

Date de naissance : Tél. Personnel :

Corps de Sapeurs-Pompiers : C.I.S d'affectation :

Grade : Date d'inscription :

S.S.S.M.: Fonction :

N° immatriculation Sécurité Sociale

TARIF DES COTISATIONS POUR 2011

Comment souhaitez-vous voir évoluer le Syndicalisme
chez les Sapeurs-Pompiers ?

.....
.....

Quelles sont, dans l'ordre d'importance, les questions que vous
souhaitez voir évoquer par le S.N.S.P.V. auprès des Pouvoirs Publics ?

1 -
2 -
3 -

Quels sujets devraient être traités dans les prochaines éditions ?

1 -
2 -
3 -



CES COTISATIONS SONT PAYABLES CHAQUE TRIMESTRE AU MOYEN DE L'ORDRE DE PRÉLÈVEMENT, SOIT 9 EUROS
"ASSISTANCE JURIDIQUE PROFESSIONNELLE" :
8 EUROS
Service gratuit pour les adhérents SPV à la CFTC
Ces cotisations comprennent, outre le service du G.S.N.S.P.V. l'envoi au domicile des éditions suivantes :

**"LA VOIX DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES"**
"SYNDICALISME C.F.T.C." (Mensuel)

(1) barrer les mentions inutiles

PENSEZ-Y VITE : Votre Cotisation syndicale est partiellement déductible de l'impôt